

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 024/2024

	Séance du :	Lundi 11 mars 2024
	Date de convocation :	Mardi 07 mars 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 mars 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures
- présents	10	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents :

Pouvoirs : Marie-Anne L.E METAYER à Sandrine GIROD

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : Budget Assainissement 966 : Vote des tarifs des redevances assainissement 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle le tarif de l'abonnement (93,60 € HT) inchangé depuis plusieurs années dans une volonté d'inciter les économies de consommation d'eau. Il propose que ce tarif soit reconduit en 2024.

Concernant la part variable, une hausse de 5% permettrait de dégager 1 000 € de recettes, mais surtout de tendre vers une prise en compte du coût réel du système d'assainissement. Ainsi, le tarif de la part fixe passerait de 1,58 € HT à 1,66 € HT. En effet, au-delà du tarif cible à atteindre lors du transfert de compétences à la communauté de communes en 2026, il y a également les investissements pour le renouvellement des réseaux qui sont à considérer. Pour mémoire, depuis la création de la STEP aucuns travaux n'ont été réalisés. De plus, il est vraisemblable que le tarif cible (2,32 € HT) annoncé en 2022 soit réévalué pour prendre en compte le coût de l'inflation.

Il faut également rappeler que le budget annexe assainissement, bien que déficitaire, continue de s'équilibrer sans prélèvement sur le budget principal, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **DÉCIDE** le maintien de l'abonnement (part fixe) à 93,60 € HT, soit 102,96 € TTC, payable d'avance en septembre 2024 ;
- **DÉCIDE** l'augmentation de 5% du prix du m³ d'eau usées (part variable) à 1,66 € HT/m³, soit 1,83 € TTC applicable sur le relevé des compteurs SUEZ en septembre 2025,
- **PREND ACTE** du maintien du tarif de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à 0,16 € HT/m³, soit 0,176 € TTC somme intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21 MARS 2024
ID : 039-213904139-20240311-024_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 025/2024

	Séance du :	Lundi 11 mars 2024
	Date de convocation :	Mardi 07 mars 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 mars 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	0	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents :

Pouvoirs : Marie-Anne LE METAYER à Sandrine GIROD

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente chaque ligne inscrite tenant compte des montants réalisés en 2023 et des prévisions 2024. En dépenses de fonctionnement et pour la première année, le coût de l'assurance de la STEP est valorisé, soit 658 € qui seront reversés au budget principal. Les intérêts bancaires sont majorés pour prendre en compte le nouvel emprunt lié aux travaux.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le report de l'excédent budgétaire 2023 est reporté, soit 4 357 €. Celui-ci a nettement diminué du fait du financement de l'étude diagnostique. 12 000 € sont espérés au titre de la PAC (nouveaux raccordements) d'après les permis de construire accordés. Les redevances d'assainissement collectif sont estimées de manière pessimiste à 33 000 €, au vu des m³ facturés en 2023.

Section de Fonctionnement -			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
011 – Charges à caractère général	23 653 €	002 - Résultat reporté 2023	4 357 €
012 – Charges de personnel	3 624 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	12 461 €
022 – Dépenses imprévues	2 424 €	70 – Ventes produits, services	47 150 €
023 – Vir. à la section d'investissement	7 509 €		
042 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €		
65 – Autres charges de gestion	100 €		
66 – Charges financières	7 798 €		
67 – Charges exceptionnelles	300 €		
68 – Dotations amortiss et provisions	146 €		
Total	63 968 €	Total	63 968 €

Au niveau des dépenses d'investissement, le déficit 2023 est constaté, soit 23 769 €. L'étude diagnostique est intégrée dans le patrimoine pour sa totalité, soit 38 954 € et sera amortie quand les travaux seront terminés. Le remboursement du capital est majoré du nouvel emprunt à souscrire. L'automate commandé est inscrit pour 18 620 € et la somme de 34 800 € est prévue pour les travaux à faire sur les canalisations. Monsieur le Maire confirme que les travaux seront subventionnables, mais nécessiteront de réaliser des contrôles de conformité pour percevoir ce financement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **21 MARS 2024**



ID : 039-213904139-20240311-025_2024-BF

Au niveau des recettes, la régularisation des études vient contrebalancer l'intégration dans le patrimoine, créant une recette « fictive » pour la même somme soit 38 954 €. Le montant du déficit est apuré, soit 23 769 €. Le nouvel emprunt estimé à 48 000 € est positionné. Le budget est équilibré grâce un virement de la section de fonctionnement pour 7 509 €.

Section d'Investissement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
001 – Déficit antérieur reporté	23 769 €	021 – Vir. section de fonctionnement	7 509 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	12 461 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €
041 – Opérations patrimoniales	38 954 €	041 – Opérations patrimoniales	38 954 €
16 – Remboursement d'emprunts	22 467 €	10 – Dotations fonds divers, réserves	23 769 €
21 – Immobilisations corporelles	18 620 €	13 – Subventions d'équipements	14 425 €
23 – Immobilisations en cours	34 800 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	48 000 €
Total	151 071 €	Total	151 071 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le budget annexe Assainissement est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement,
- **ADOpte** le budget primitif 2024 ainsi présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 026/2024

		Séance du :	Lundi 11 mars 2024
		Date de convocation :	Mardi 07 mars 2024
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 mars 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures	
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents :

Pouvoirs : Marie-Anne LE METAYER à Sandrine GIROD

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : Cartes Avantages Jeunes 2024/2025 : Financement communal

Info Jeunes Jura a transmis la campagne d'information pour la Carte Avantages Jeunes 2024/2025. Monsieur le Maire propose de reconduire le financement communal mis en place depuis 2022, c'est-à-dire d'offrir la carte aux jeunes du village. Dans ce cas, le prix d'achat est de 9 € au lieu de 10 € prix de vente plein tarif.

En 2023, 12 cartes ont été offertes par la commune.

Ainsi le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 Abstention,

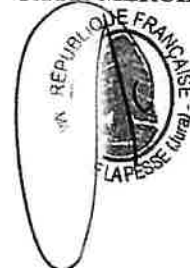
- **DÉCIDE** d'offrir la Carte Avantage Jeunes 2024/2025 d'un montant unitaire de 9 € aux jeunes habitants de la commune âgés de moins de 30 ans.

Cette année, les bénéficiaires devront s'inscrire en mairie avant le 25 juillet pour pouvoir en bénéficier à partir du 1^{er} septembre 2024. L'information sera prochainement publiée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **21 MARS 2024**



ID : 039-213904139-20240311-026_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 027/2024

	Séance du :	Lundi 11 mars 2024
	Date de convocation :	Mardi 07 mars 2024
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 mars 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures
- présents	10	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Marie-Anne LE METAYER à Sandrine GIROD		
Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD		
OBJET : Création d'une régie de recettes « Reprographie » Retrait des délibérations n°006/2024 et 007/2024		

Suite à la décision du conseil municipal de créer une régie de recettes « Reprographie », le comptable public a transmis ses commentaires. La gestion des régies ayant un coût, la pertinence d'ouvrir cette régie est dénoncée, puisqu'elle ne générera pas suffisamment de recettes pour être rentable. En outre, il ne serait pas possible de percevoir des espèces, mais seulement des chèques de la part des utilisateurs du service.

La volonté des élus était de proposer un service supplémentaire en mairie, néanmoins il est décidé de renoncer d'après les recommandations énoncées.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **DÉCIDE** le retrait des délibérations n°006 et 007 prises le 15 janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **21 MARS 2024**

ID : 039-213904139-20240311-027_2024-DE

